

Compte rendu assemblée générale de négociation Tenue par ZOOM les 9-10-11 mars 2021

1. Mot de bienvenue

Le président prend parole en souhaitant la bienvenue aux membres, et explique quelques directives concernant le déroulement de cette première assemblée générale en plateforme virtuelle. Il indique le déroulement général dont la prise de parole et le vote. Il demande aux membres de noter leurs questions tout au long de la présentation, car il y aura une période de questions/réponses qui suivra immédiatement la fin de la présentation du point 3.

Il indique le numéro de téléphone pour rejoindre le service technique disponible pendant la durée de la séance afin de résoudre différentes problématiques de connexion.

La secrétaire procède à la lecture d'une série de considérants, elle explique que le but est de légitimer la tenue de cette assemblée générale en plateforme virtuelle ZOOM.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Pierre Roussin et appuyé de Marie-Claude Brière d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Le président demande le vote.

C'est adopté

3. Proposition vote des membres non en règle

Louise procède à la lecture de la proposition de vote des membres non en règle :

Il est proposé par appuyé par de permettre à l'ensemble des membres du STTLSSS-CSN de voter lors de cette assemblée sans vérification de la signature de la carte d'adhésion officielle.

Le président donne les explications en nommant que considérant la crise sanitaire et la difficulté de rejoindre l'ensemble des nouveaux membres afin de leur faire signer leur carte d'adhésion;

Considérant que cette assemblée se déroule uniquement en mode virtuel (plateforme Zoom). Le président répond aux questions;

Il est proposé par Marc-Antoine Fortier appuyé par Pierre Roussin de permettre à l'ensemble des membres du STTLSSS-CSN de voter lors de cette assemblée sans vérification de la signature de la carte d'adhésion officielle.



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES LAURENTIDES
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN

Considérant que cette assemblée se déroule uniquement en mode virtuel (plateforme Zoom). Les questions sont répondues.

Le président demande le vote.

C'est adopté

4. Négociation nationale 2020

Le vice-président en santé, responsable de la négociation nationale au niveau local, se présente et explique le contexte actuel de négociation de notre convention collective nationale qui est échue depuis le 30 mars 2020, les raisons et le but de consulter les membres en 9 séances sur 3 jours.

Il explique la situation d'exception dans un contexte pandémique qui est historique et il élabore sur la conjoncture économique. Pour appuyer la mise en contexte, il nomme certaines dates significatives :

- Octobre 2019 : Dépôt de nos cahiers de demandes
- Décembre 2019 : Dépôt des demandes patronales
- Janvier 2020 : Premières rencontres de négociation
- 13 mars 2020 : Le gouvernement décrète l'état d'urgence
- 22 mars 2020 : La CSN propose une suspension des négociations pour une période de 18 mois;

Il poursuit en indiquant que devant le refus du gouvernement qu'en mai 2020 des discussions en mode exploratoire de manière intensive ont été entreprises afin de convenir d'une entente satisfaisante avant l'été.

L'absence de mandat du Conseil du trésor fait en sorte qu'aucune entente n'est possible avant l'été.

Le vice-président de la catégorie 2 du secteur nord, membre du comité local de la négociation nationale se présente. Il fait état des négociations, il indique que depuis le tout début de la négociation, nous martelons les grands messages suivants :

- Mettre fin à l'appauvrissement;
- Effectuer un rattrapage salarial;
- Porter une attention particulière à celles et ceux qui gagnent le moins, en incluant des augmentations en montants fixes.



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES LAURENTIDES
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN

Il précise que selon l'étude de l'ISQ sur la rémunération en 2020, en comparaison avec les autres salariés québécois, les emplois du secteur public ont un déficit de rémunération globale de 9,2 %;

Il procède à la présentation du tableau de nos demandes actuelles;

	GOUVERNEMENT CAQ OFFRE DU 20 MAI	CSN CONTRE-PROPOSITION DU 28 AOÛT
AN 1	1,75 %	2 \$/heure
AN 2	1,75 %	Le plus avantageux entre 0,75 \$/heure ou 2,2 %
AN 3	Une augmentation en montant fixe de 0,40 \$/heure pour les rangements 1 à 11 et de 1,5 % pour les rangements 12 à 28	Le plus avantageux entre 0,75 \$/heure ou 2,2 %
AUTRE	Plus un montant forfaitaire, à l'an 1 et à l'an 2, pour chaque heure travaillée l'année précédente, variant entre 0,44 \$ l'heure au rangement 1 à 0,33 \$ l'heure à partir du rangement 12	Mesure de protection du pouvoir d'achat

Il explique où le gouvernement semble avoir une ouverture à nos revendications telles que la prime des ouvriers spécialisés. Il nomme également plusieurs points de négociation dont le gouvernement maintient une attitude fermée, en exemple la contribution patronale aux régimes d'assurances collectives ou encore la pleine reconnaissance de l'expérience à la suite de la mise en œuvre de la nouvelle structure salariale au 2 avril 2019;

À l'heure actuelle, la négociation est pratiquement au point mort, les offres du gouvernement sont toujours nettement insuffisantes et l'absence de mandats de nos vis-à-vis aux tables démontre le peu de considération du gouvernement pour notre négociation;

- La vice-présidente (par intérim) de la catégorie 2 du secteur sud, membre du comité local de la négociation nationale se présente. Elle fait rapport sur les demandes de la table sectorielle; elle indique aux membres que les sujets de discussion à cette table sont les conditions de travail dans le réseau de la santé et des services sociaux, tous les enjeux de négociation à l'exception des sujets mis en commun avec les autres



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES LAURENTIDES
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN

fédérations du secteur public de la CSN, tel que les salaires, le régime de retraite, les droits parentaux. Elle brosse un portrait actuel :

- Dépôt du projet de négociation syndical le 29 octobre 2019
- En date du 1^{er} février 2021, 54 séances de négociation avec la partie patronale
- Les négociations se déroulent en présence d'un médiateur nommé par le ministère du Travail

À ce jour, il y a très peu d'avancées sur nos demandes, les attaques patronales sur les conditions de travail sont majeures et inacceptables, elle cite des exemples, entre autres que le temps supplémentaire soit payé uniquement après 12 heures dans une journée de travail ou encore de revoir l'application des primes majorées exemple prime de soir ou de nuit de sorte qu'elles s'appliquent uniquement à la personne salariée à temps complet dans un des secteurs ou quarts de travail visés.

Elle ajoute que le gouvernement n'a aucune ouverture concernant l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail pour nos membres. Plus de 30 000 travailleuses et travailleurs ont été infectés par la COVID-19, et 13 personnes en sont décédées. Au lieu d'agir maintenant, il propose un comité de travail, après avoir signé la convention collective sans obligation de résultat. À moins d'un revirement de situation et d'un réel mandat de négocier, aucune entente de principe n'est envisageable à court ou à moyen terme. Il y a deux mondes entre le discours public et le discours patronal à la table de négociation.

En conclusion elle fait mention que la crise actuelle a révélé, au grand jour, ce que nous dénonçons depuis des années tels qu'une main-d'œuvre sous-payée, un manque de personnel ou encore une surcharge de travail;

Le président prend parole, il remercie le comité de négociation pour la présentation et il procède à l'ouverture de la période de questions et de commentaires :

Les membres commentent entre autres que certains se sentent isolés, loin du syndicat, selon certains titres d'emplois ils sont plus isolés, moins en gang et oubliés;

Qu'il est important que la société entende ce nous faisons comme travailleuses et travailleurs et ce que vous faites en tant que syndicat;

Que ce soit terrible en tant que travailleur d'avoir à dire à un être humain qu'on n'a pas le temps de s'occuper de lui pour l'instant, c'est trop souvent la réalité que nous vivons; D'autres encore précisent qu'il y a une bonne partie de la population qui est très à l'affût de ce qui se passe en CHSLD;



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES LAURENTIDES
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN

Il est dénoncé par les membres qu'actuellement les agences en renfort nous remplacent, le manque de personnel est insoutenable;
Il y a des questions sur les primes TGC entre autres;
Les membres questionnent sur le règlement des plaintes de l'équité salariale;
Il est demandé par certains membres d'y aller pour une grève illégale;
Il est mentionné les échos du plancher actuellement sont nombreux, les membres sont en colère, ils en ont marre de se faire matraquer par les directives ministérielles, ils veulent suspendre l'idée du port du t-shirt, ils ont peu de motivation, les travailleurs se sentent abandonnés par le syndicat, il faut repartir rapidement la mobilisation;
Les membres demandent de faire la grève immédiatement, de ne pas attendre;
Il est demandé si nous avons déjà enclenché les procédures de la grève;
Il est demandé au syndicat de se grouiller, de se réveiller, de se mobiliser, le syndicat fait quoi, on ne vous voit pas;
Il manque tellement de pab, il y a 20 ans il y avait plus de pab qu'actuellement pour moins de bénéficiaires, c'est décourageant;

Les commentaires sont bien reçus et notés par le comité de négociation, les questions sont également répondues.

Il est mentionné les étapes à suivre pour se rendre à la grève, en respect des services essentiels.

Il est aussi précisé les nuances et les conséquences de la tenue d'une grève illégale;
Il est précisé que le comité travaille fort actuellement pour obtenir un mandat de grève;
Il est aussi expliqué qu'il faille considérer sur la ligne du temps, les différents délais à respecter, dont le délai de dépôt obligatoire de 90 jours au tribunal administratif du Travail, etc.

Le comité de négociation est d'avis qu'il vaut mieux préparer la guerre et ne pas y aller que d'aller à la guerre et de ne pas l'avoir préparée;

Le vice-président fait un retour sur l'action et l'information :

Il indique que malgré la pandémie et les contraintes liées aux mesures sanitaires, des actions de mobilisation se sont déployées dans toutes les régions du Québec au cours de la dernière année, dont notamment :

- Manifestations devant les bureaux du premier ministre et de divers députés-es;
- Facebook Live et capsules vidéo de Caroline Senneville, vice-présidente de la CSN;
- Manifestation devant l'Assemblée nationale;



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES LAURENTIDES
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN

- Déploiement de bannières géantes;
- Projections lumineuses;
- Opérations pochoirs et placardages d'autocollants;
- Opérations « silhouettes » devant et autour des établissements de la santé et de services sociaux.
- Actions de perturbation visant le Conseil du trésor, les comités patronaux de négociation et les bureaux de députés;
- Port du t-shirt de la négo;
- Manifestations régionales;
- Campagne publicitaire télévisuelle sur les grandes chaînes aux heures de grande écoute;
- Affichage sur panneaux routiers (160 emplacements à travers le Québec);
- Opérations dérangeantes sur les plateformes Web du premier ministre et ministres responsables.

Il explique l'importance d'être mobilisé et met en lumière les perspectives d'un message collectif fort, nous visons une mobilisation large, avec des actions locales et régionales, des actions d'éclat dans les espaces publics :

- Actions régionales déployées de façon collective;
- Actions locales pour répondre aux différentes réalités notamment celles liées au télétravail;
- Actions d'éclat dans l'espace public.

Le message doit être clair, qu'aucun moyen de pression n'est exclu, y compris la grève, qui est l'expression ultime de notre rapport de force, qu'elle doit être planifiée car planifier la grève c'est notamment réfléchir aux différentes formes de grève. Il explique la nouvelle méthode de calcul des services essentiels qui s'appliquent maintenant.

En terminant, il mentionne que le meilleur moment pour faire la grève sera lorsque la négociation en aura besoin et lorsque nous pourrons l'exercer à son plein potentiel afin



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES LAURENTIDES
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN

qu'elle ait un maximum d'impact pour que la négociation débloque, pour qu'on gagne. Alors, augmentons la pression et préparons-nous à aller jusqu'au bout.

5. Proposition sur l'intensification des moyens de pression

Le président mentionne qu'il est proposé une démarche en deux temps et il donne les explications :

- Dans le cadre de la présente assemblée générale, se doter du mandat d'intensifier les moyens de pression et de commencer à planifier la grève;
- Au moment jugé opportun, c'est-à-dire au moment où le recours à la grève s'avérerait le plus déterminant pour aider à conclure une entente, tenir une seconde assemblée générale afin de voter, à scrutin secret, sur le déclenchement d'une grève.

Le président précise que cette proposition est la même partout au Québec, qu'il n'est pas possible de l'amender, qu'en conséquence, le vote est soit pour la proposition ou contre la proposition;

La secrétaire procède à la lecture de la proposition officielle :

Il est proposé par Stéphane Chrétien appuyé par Johanne Soucy que l'assemblée générale donne le mandat d'intensifier les moyens de pression en milieu de travail en tenant compte de la situation sanitaire et de planifier l'exercice de la grève au moment jugé opportun.

Le président demande le vote :

C'est adopté

6. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Sylvie Trudel de lever l'assemblée, le 11 mars 2021 à 21h38.

Dominic Presseault
Président

Louise Filion
Secrétaire